



Depuis quelques années, les rapports entre l'Enseignement Catholique et l'état peuvent se compliquer, et plus particulièrement depuis les évaluations.

Comment sortir de cette situation? Ne devons-nous pas relire la loi Debré, pour redéfinir et défendre le cadre de nos libertés au sein de nos communautés éducatives? N'est-ce pas l'occasion pour nous de se réapproprier une bonne définition de la laïcité, de la liberté et de la conscience pour donner à nos projets d'établissement toute la force éducative nécessaire?

Programme

Objectifs de la formation

Réévaluer et se réapproprier notre espace de liberté

Agir en conscience et en liberté, pour proposer aux jeunes de grandir eux-mêmes en conscience et en liberté

Contenu et programme

1° temps: tour d'horizon des termes et réalités suivantes: Loi Debré, caractère propre, laïcité, conscience et liberté

2° temps: Relire son projet d'établissement en groupe avec l'éclairage précédent

3° temps: Questions/interrogations sur des situations et études de cas

4° temps: Repartir avec une définition écrite et personnelle de tous les champs d'action explorés

Méthodes pédagogiques

- Travaux en sous-groupes, échanges entre pairs

Domaines de formation

- Pédagogie, enseignement, formation

Durée

6

Rythme

1 journée

Dates et horaires

En établissement à la demande ou le 25 novembre 2026 à Paris.

Chiffres clés

Nouvelle formation

Responsable de la formation

VALERIE DENIS DELOBEL

Spécialités de formation

- Enseignement, formation
- Laïcité

Spécificités

Cible

Personnel OGEC et enseignants

Pré-requis

Aucun

Points forts et spécificités

Ce sujet d'actualité nécessite de réinterroger l'intelligence, la conscience et la liberté, donc le projet éducatif.

Réfléchir, se questionner, relire en conscience et en liberté le projet d'établissement.

Domaines d'expertises ICP

- Éducation / Pédagogie

Effectifs

De 7 à 20 participants

Inscriptions et Tarifs

Période et/ou date limite d'inscription

Du 15/06/2024 au 30/06/2027

Modalités d'admission

- Aucune

Coût de la formation

Formation prise en charge par Formiris pour les enseignants sous contrat avec l'état, financement pédagogique forfaitaire de 1300 euros par journée de formation pour un groupe de 10 à 25 enseignants.

Prix par stagiaire hors Formiris : 200 euros la journée de formation.

Financement

- Formiris
- Organismes financeurs
- Fonds personnels

Modalités d'inscription

Pour les enseignants ou le personnel de droit privé dont la formation n'est pas financée par Formiris, pour toute demande d'inscription venant des régions hors Ile de France, nous vous remercions de bien vouloir contacter le secrétariat de la FaceF: formation-intra@icp.fr et formationscatalogue.facef@icp.fr



<https://www.icp.fr/>

ICP

Faculté d'Éducation et de Formation
21 rue d'Assas
75270 Paris CEDEX 06

Lieu

Faculté d'Education et de Formation - 74 rue de Vaugirard - 75006 Paris 6e Arrondissement



<https://www.icp.fr/>

ICP

Faculté d'Éducation et de Formation
21 rue d'Assas
75270 Paris CEDEX 06